# Ville de Riorges

# Conseil municipal du 16 mars 2017 4.3

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

APPROBATION

Roannais Agglomération a été labellisé TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) par le ministère de l’Environnement, de l’Energie et de la Mer et bénéficie à ce titre d’un accompagnement financier pour la mise en œuvre d’actions pour la transition énergétique.

Dans le cadre de cette convention, Roannais Agglomération peut acquérir des véhicules électriques pour sa propre flotte mais également pour celles des communes membres. Une enveloppe de 500 000 euros est mise à disposition par le fonds de transition énergétique pour l’acquisition de 50 véhicules électriques maximum, soit 10 000 euros par véhicule qui s’ajoute au bonus écologique de 6 000 euros. L’achat de véhicules électriques pourra se fera en deux commandes : juin et décembre 2017 avec possibilité de refacturation aux communes sur 2018.

Afin de pouvoir faire bénéficier de ce dispositif les communes et syndicats intéressés, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour l’achat de véhicules électriques.

La création de ce groupement de commandes entre Roannais Agglomération et les communes volontaires pour le choix d’un prestataire unique, nécessite la passation d’une convention constitutive entre les membres, dans les conditions prévues à l’article 28 de l’ordonnance n° 2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Roannais Agglomération sera le coordonnateur de ce groupement et sera à ce titre chargé d’organiser les opérations de sélection des candidats, ainsi que la Commission d’Appel d’Offres, de choisir le titulaire au nom et pour le compte de l’ensemble des membres du groupement, de signer, de notifier et d’exécuter le marché, d’encaisser l’ensemble des subventions liées à l’achat de véhicules électriques et d’établir la facturation aux communes adhérentes.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec Roannais Agglomération pour le choix d’un prestataire unique pour le marché relatif à l’achat de véhicules électriques ;
2. autoriser le maire à la signer ainsi que tous actes et documents à intervenir à ce titre.